

# *VILLY EN AUXOIS*



*GAZETTE DECEMBRE 2015*



## *Le Mot du Maire*

Chers habitants

L'année 2015 arrive à sa fin. Elle a été ponctuée de moments très graves et douloureux : la France a été profondément touchée par les attentats de janvier et de novembre dernier. Cette violence a été un choc et a suscité la compassion et le resserrement de tous les Français autour des valeurs de notre République. Nos drapeaux ont été malheureusement en berne trop souvent. J'espère qu'avec la nouvelle année et les mesures prises par notre gouvernement, ces actes odieux cesseront. Je remercie les personnes qui sont venues au monument se recueillir et soutenir les familles des victimes lors de la minute de silence. Dans nos villages, ici, plus que jamais, nous devons mettre tout en œuvre pour que nos jeunes aient des repères et de vraies valeurs et puissent se tourner vers l'avenir sereinement. Notre avenir immédiat c'est 2016 avec de grands changements sur nos territoires : une nouvelle grande région comme notre ami Noël Communod a expliqué lors de sa conférence, et une fusion de notre communauté de communes de Vitteaux avec Précý et peut être Semur en Auxois. La décision finale nous sera donnée par Mr Le préfet après les votes de toutes les communes concernées. Tout ce grand changement sera opéré au cours de l'année 2016. Dès que cette nouvelle grande communauté de commune aura vu le jour, nous mettrons dans la gazette les nouvelles modalités de fonctionnement : compétences, fiscalités.

Avec l'arrivée de l'hiver les différents travaux sur la commune sont terminés : création d'un abri de bus pour les enfants allant au collège, nouvel emplacement pour notre employé communal dans l'ancien lavoir du pâtis et rénovation de l'appartement au dessus de l'école que nous allons remettre en location au 01 janvier 2016. L'extension de la cantine démarrera en janvier et les enfants qui déjeunent le midi dans les anciens locaux iront, le temps des travaux, dans la salle de la cure qui sert actuellement pour les Nap.

Vous retrouverez dans cette édition des photos de moments que nous avons partagés ensemble depuis cet été. Permettez- moi de revenir sur deux moments particulièrement touchants : le départ de Mme Annick Laffage en juillet : la présence de tous les habitants du village mais également de tous les parents des anciens élèves des villages aux alentours était très émouvante et a beaucoup touché notre institutrice. Un autre moment émouvant également c'est la passation du drapeau de Villy en Auxois de Mr Charles Pichon à Mr Marcel Guillier. Un grand merci à Mr Pichon qui a, toujours et depuis très longtemps, porté fièrement notre Drapeau. Son successeur saura le porter et nous représenter tout aussi fièrement, je n'ai aucun doute.

Vous retrouverez également dans cette gazette les rubriques habituelles et les comptes rendus des réunions du conseil municipal.

Nous nous retrouverons bientôt pour partager ensemble la galette à l'occasion des vœux.

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

E. Monot

## Administration locale

Mairie : 1 Place du Souvenir, 21350 Villy-en-Auxois

Tél : 03.80.35.87.18

Port 06 33 53 61 05

Fax : 09.70.60.57.75

E-mail : [mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr)

Site internet : <http://villyenauxois.free.fr/>

### COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Maire :

MONOT Evelyne

#### 1<sup>er</sup> adjoint :

PORCHEROT Robert

#### 2<sup>ème</sup> adjoint :

BAUDOT Hugues

#### 3<sup>ème</sup> adjoint :

CHAVONNAND Laëtitia

#### Conseillers :

AUZANNEAU Gilles

COMMUNOD Luc

LACHOT Jean-Louis

RACLOT Julie

THIERRY Claire

TOMMY-MARTIN François

### PERMANENCE DES ÉLUS

Si vous souhaitez vous entretenir directement avec Mme le Maire, elle est présente aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public de 11h15 à 13h30 (voir ci-dessous). Vous avez également la possibilité de contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous un lundi ou la joindre directement sur son portable au **06.33.53.61.05**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

#### Secrétaire de Mairie :

JOVIGNOT Johanna

MARDI 14h30 - 17h00

VENDREDI 10h30 - 12h00

La population est priée de respecter les heures et les jours d'ouverture au public.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

**Soyez les bienvenus !** Nous vous demandons de vous présenter en mairie pour nous indiquer la date précise de votre arrivée et la composition de votre foyer. Si nous ne possédons pas ces renseignements, vous risquez de payer plein tarif pour les services 'Déchets ménagers' et 'Eau'. (Pour votre information, le ramassage des poubelles se fait le mercredi matin). Si vous quittez notre commune, pensez à nous indiquer la date du départ, votre relevé de compteur d'eau et votre nouvelle adresse.

## ETAT CIVIL

Décès : Monsieur BRESSON René le 15/08/15

## RECENSEMENT

Les adolescents devront se faire **impérativement** recenser en mairie au cours du mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Le recensement est **obligatoire**.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-EST

**MA JDC SUR MOBILE**  
Une application mobile pour la  
Journée défense et citoyenneté

### Pourquoi ?

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national du ministère de la Défense lance une toute nouvelle application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donne des informations utiles relatives à cette journée. Son développement s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

### Comment ?

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme...);
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...);
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

### Faites-le savoir !

**Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'information, sur vos panneaux d'affichage, site Internet...**

Pour plus d'informations, contactez le centre du service national de DIJON

☎ 0380112100 - adresse e-mail : [csn-dijon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-dijon.jdc.fct@intradef.gouv.fr) - [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Informations communales

### ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES :

Mme Blandine BARRET	06 83 67 80 09
Mme Simone GRAPIN	03 80 35 87 89
Mme Marie-Claire MAURICE	03 80 35 88 03

### TOURNEE DES COMMERCANTS

**Le boulanger de Verrey-sous-Salmaise** passe au village le mercredi, vendredi et dimanche matin entre 08h00 et 10h00. Vous avez aussi la possibilité d'acheter du pain à l'épicerie.

### EPICERIE-POINT POSTE-BAR-TABAC

#### **Chez Astrid GOBLED**

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche matin de 09h00 à 12h30

### LOCATION SALLE DES FETES, VAISSELLE, TABLES ET BANCS

Pour toute information ou réservation, merci de contacter :

Mlle Laëtitia CHAVONNAND

1 rue du Cloître – 21350 VILLY-EN-AUXOIS

Tél : 03 80 35 83 87 / 06 26 24 73 65

Email : [fam.mau.cha@free.fr](mailto:fam.mau.cha@free.fr)

Caution demandée : 200 € pour les habitants de Villy-en-Auxois

300 € pour les personnes extérieures de Villy-en-Auxois

### SPANC

La plupart des habitants ont reçu la visite du SPANC pour vérification des installations d'assainissement non collectif. Les rapports vous ont été envoyés indiquant si votre installation était conforme ou non conforme, les travaux à réaliser et les délais d'exécution. Pour toutes les personnes qui ont acquis dernièrement une maison sur la commune ou rénové une habitation, la mairie adressera un courrier si les diagnostics n'ont pas été faits. De plus, une autorisation pour rejeter vos eaux usées après traitement dans le réseau d'eau pluviale est obligatoire, la commune vous fournira cette dernière à réception du diagnostic établi et réalisé.

## ÉCOLE

L'école ne disposant pas de petite section de maternelle, les parents désirants inscrire leurs enfants dès 2 ans peuvent le faire auprès d'une autre école jusqu'aux 4 ans de l'enfant. A partir des 4 ans de l'enfant, l'école de Villy en Auxois est en mesure de l'accueillir. L'instruction n'étant pas obligatoire avant 6 ans, la mairie ne délivrera pas de dérogation aux parents qui décident de scolariser leurs enfants ailleurs. Les communes accueillant les enfants le feront à leur charge.

L'école dispose d'une cantine.

Pour le périscolaire, 3 nourrices agréées sont disponibles dans la commune.

Des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont mises en place les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00 pour le prix de 1,50€ de l'heure. Les enfants devront être inscrits le jeudi de la semaine précédente. Papier d'inscription disponible en mairie.

Cette année l'école compte 32 élèves de 5 niveaux différents répartis en 2 classes :

Classe des petits : Mme VÉRICEL

Classe des grands : Mme FLEURENTIN

**Téléphone** : 03.80.35.80.93

**Horaires** :

Lundi et jeudi

09h00-12h00/14h00-17h00

Mardi et vendredi

09h00-12h00/14h00-15h30

Mercredi

09h00-12h00



# RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dijon, le 12 novembre 2015

MADAME LE MAIRE  
MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS  
1 place du Souvenir  
  
21350 VILLY EN AUXOIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

### VILLY EN AUXOIS

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	<b>Prélevé le :</b>	lundi 02 novembre 2015 à 08h45
<b>Unité de gestion</b>		0236	VILLY EN AUXOIS	<b>par :</b>	LDCO - Anthony GENIN
<b>Installation</b>	UDI	001821	VILLY EN AUXOIS	<b>Type visite :</b>	D1
<b>Point de surveillance</b>	P	0000002201	BOURG	<b>Type d'eau :</b>	T
<b>Localisation exacte</b>			Mr Roland BAILLY	<b>Motif :</b>	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.
<b>Commune</b>			VILLY EN AUXOIS		

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	15,0 °C				25,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,27 mg/LCl <sub>2</sub>					
Chlore total	0,34 mg/LCl <sub>2</sub>					

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON 2101  
Type d'analyse : D1+ Code SISE de l'analyse : 00098729 Référence laboratoire : 15103002413601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0 qualif.					
Couleur (qualitatif)	0 qualif.					
Odeur (qualitatif)	1 qualif.					
Saveur (qualitatif)	1 qualif.					
Turbidité néphéométrique NFU	<0,50 NFU				2,00	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de mesure du pH	19,7 °C					

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les mairies dans les 2 jours après réception (art D 1321-104 du Code de la Santé publique).  
ARS Bourgogne - La Diapason - 2 place des Savoies - CS 73535 - 21035 DIJON Cedex - Tél : 03.80.41.97.47 - Fax : 03.80.41.97.46 - mail: ars-bourgogne-dap-sante-environnement@ars.aosta.fr  
Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or - Conseil Général - 2 ter, rue Hoche - BP678 - 21017 DIJON Cedex - Tél : 03.80.63.67.70 - Fax : 03.80.43.34.52

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00097883)**  
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

<b>Membres du Conseil Municipal :</b>	<b>11</b>
<b>Membres en exercice :</b>	<b>10</b>
<b>Membres présents :</b>	<b>10</b>
<b>Membres votants :</b>	<b>10</b>
<b>Membres absents :</b>	<b>0</b>

Le onze septembre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### SUBVENTION

#### EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU 3EME ÂGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 580 € à l'Amicale du 3ème Âge.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOISIRS ET RENCONTRES DE VILLEBERNY

Dans le cadre du projet "Stage cirque" porté par l'Association Loisirs et Rencontres de Villeberny qui a eu lieu au mois d'août, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser une subvention de 200 € à l'Association Loisirs et Rencontres de Villeberny.

### FRAIS DES ÉCOLES 2014/2015

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2014/2015.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2014/2015 à 722,34 € par élève,
- CHARGE Madame le Maire de recouvrir les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

### FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES

Madame le Maire présente le calcul des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux, dont les soldes pour l'année 2014/2015 s'établissent comme suit :

M. HENRY : solde en sa faveur de 77,39 €  
Mme CLERC : solde en sa faveur de 123,43 €

D'autre part, suivant les décomptes de chauffage pour l'année 2014/2015, les nouvelles participations mensuelles proposées sont :

M. HENRY : 25,00 €  
Mme CLERC : 92,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les calculs effectués,
- ACCEPTE les nouvelles mensualités de chauffage pour l'année 2015/2016,
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondants.

### FRAIS DES NAP 2014/2015

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les NAP pour l'année scolaire 2014/2015.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre de séances et d'élèves participants respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion des NAP pour l'année scolaire 2014/2015 à 8,66 € par séance et par élève,
- CHARGE Madame le Maire de recouvrir les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

**RÉVISION DU MONTANT  
DES INDEMNITÉS DE  
FONCTION DES ÉLUS**

Suite à la délégation de fonction et à la décision d'attribution d'une indemnité de fonction à Mme Julie RACLOT décidée lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 juin 2015, le montant de l'ensemble des indemnités de fonction des élus dépasse de 114,03 € le montant maximal de l'enveloppe indemnitaire globale de la commune de Villy-en-Auxois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de redéterminer pour la période du 15 juin au 4 octobre 2015 inclus les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :
  - \* Maire : 15,5 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
  - \* 1er Adjoint : 5,8 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
  - \* 2nd Adjoint : 5,8 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

**RENOUVELLEMENT DU  
CONTRAT DE MME  
BARRET, AGENT  
D'ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler le contrat de Mme Blandine BARRET, agent d'entretien, dans les mêmes conditions que le précédent, pour 3 ans, à savoir du 21 septembre 2015 au 23 septembre 2018 inclus,
- CHARGE Mme le Maire d'établir le contrat de travail correspondant,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en ce sens.

**RENOUVELLEMENT DES  
CONTRATS DE MME  
REIGNARD, ASEM ET  
ANIMATRICE NAP**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler le contrat de Mlle Virginie REIGNARD, ASEM, dans les mêmes conditions que le précédent, du 21 septembre 2015 au 28 août 2016 inclus,
- DÉCIDE de renouveler le contrat de Mlle Virginie REIGNARD, Animatrice NAP, dans les mêmes conditions que le précédent, du 31 août 2015 au 10 juillet 2016 inclus,
- CHARGE Mme le Maire d'établir les contrats de travail correspondants,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en ce sens.

**INDEMNITÉ 2015 POUR  
LE GARDIENNAGE DE  
L'ÉGLISE**

Le Maire donne lecture de la circulaire sur les indemnités pour le gardiennage des églises et propose aux conseillers de définir le montant de l'indemnité 2015 allouée à Mme MAILLARD Marie-Thérèse qui assure le gardiennage de l'église de Villy-en-Auxois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer à Mme MAILLARD Marie-Thérèse, résidente dans la commune, une indemnité d'un montant de 474,22 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2015.

**APPROBATION D'UN  
AD'AP**

Madame le Maire présente l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la salle municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la salle municipale tel que présenté par Mme le Maire,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer cet Agenda à la Préfecture de Côte d'Or.

**ACHAT DE RADARS  
PÉDAGOGIQUES**

Le Maire propose de procéder à l'achat de radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'achat de deux radars pédagogiques avec panneaux photovoltaïques pour un montant de 4 980,00 € HT,
- SOLLICITE une subvention exceptionnelle auprès du Ministère des Affaires Étrangères (réserve parlementaire) à hauteur de 50 % du montant HT, soit 2 490,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire et à effectuer toute démarche en ce sens.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Travaux sur le Pont du ruisseau de St Cassien**

Le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise DOS SANTOS pour la réparation de la pierre au pied du pont du ruisseau de St Cassien rue du Combardot.

### **\* Création du Syndicat de l'Armançon**

Mme le Maire présente l'arrêté préfectoral pour la création d'un nouveau syndicat versant de l'Armançon sur la demande de la commune de Sombernon. Le Conseil Municipal décide de prendre plus de renseignements sur ce nouveau syndicat et délibèrera dans un délai de trois mois.

### **\* Prévision travaux de voirie 2016**

Deux chantiers de voirie sont proposés :

- le haut du chemin du Bas de Lointe rejoignant le chemin de Chevannay (6 voix « Pour », 4 voix « Contre »),
- la rue du Cloître (à l'unanimité).

### **\* Point à temps**

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser du point à temps par l'entreprise SEIGNOT selon la liste établie par la commission de chemins.

### **\* Travaux en cours**

Logement de l'école : devis de M. DUMONT accepté pour la réfection des murs. Ok pour l'aménagement d'un petit espace cuisine.

Abri-bus : modification des travaux en vue d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Lavoir : travaux non terminés. Prévision d'installation de l'électricité par l'entreprise LAMY.

### **\* Course Alésia-Sombernon**

La course Alésia-Sombernon aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end d'avril 2016 avec un départ à Villy.

### **\* Repas des Anciens**

Le repas des Anciens est prévu le 22 novembre 2015 (repas avancé en raison des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015).

L'Arbre de Noël pour les enfants aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 18h00.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2015

**Membres du Conseil Municipal : 11**  
**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 9**  
**Membres votants : 10**  
**Membres absents : 1**

Le trente octobre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY MARTIN Français.

**Etait excusé :** M. AUZANNEAU Gilles.

**Pouvoir :** M. AUZANNEAU Gilles a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DU MARCHÉ POUR L'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Mme le Maire présente l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché pour l'extension du lieu intergénérationnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir les offres suivantes :

- \* Lot n° 1 : Entreprise CHEVALIER pour un montant de 30 365,90 € HT, soit 36 763,08 € TTC ;
- \* Lot n° 2 : Entreprise GENTIL pour un montant de 10 035,50 € HT, soit 12 042,60 € TTC ;
- \* Lot n° 3 : Entreprise PACOTTE ET MIGNOTTE pour un montant de 12 607,00 € HT, soit 15 128,40 € TTC ;
- \* Lot n° 4 : Entreprise SIA REVÊTEMENTS pour un montant de 9 692,00 € HT, soit 11 630,40 € TTC ;
- \* Lot n° 5 : Entreprise LOURENCO pour un montant de 31 889,50 € HT, soit 38 267,40 € TTC ;
- \* Lot n° 6 : Entreprise UBM pour un montant de 21 802,00 € HT, soit 26 162,40 € TTC ;
- \* Lot n° 7 : Entreprise ALLO TOUS SERVICES pour un montant de 12 048,00 € HT, soit 14 457,60 € TTC ;
- \* Lot n° 8 : Entreprise KLEIN pour un montant de 17 262,00 € HT, soit 20 714,40 € TTC ;

- AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement et à effectuer toute démarche en ce sens.

### MODIFICATION DU CONTRAT D'ATSEM

Mme le Maire informe les conseillers que, suite à une remarque de la part du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or, Mlle Virginie REIGNARD devrait être classée au 1er échelon du grade d'Agent Spécialisé 1ère Classe des Écoles Maternelles, avec un Indice Brut à 342 et un Indice Majoré à 323.

Elle propose d'établir un avenant à son contrat signé le 21 septembre 2015 pour changer les indices avec effet rétroactif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer à Mlle Virginie REIGNARD pour son poste d'ATSEM un IB à 342 et un IM à 323 à compter du 21 septembre 2015,
- CHARGE Mme le Maire d'établir un avenant à son contrat initial du 21 septembre 2015,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant et à effectuer toute démarche en ce sens.

### MODIFICATION DU CONTRAT D'AGENT D'ENTRETIEN

Mme le Maire informe les conseillers que, suite à une remarque de la part du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or, Mme Blandine BARRET devrait être classée au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, avec un Indice Brut à 340 et un Indice Majoré à 321.

Elle propose d'établir un avenant à son contrat signé le 21 septembre 2015 pour changer les indices avec effet rétroactif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer à Mme Blandine BARRET pour son poste d'Agent d'Entretien un IB à 340 et un IM à 321 à compter du 21 septembre 2015,
- CHARGE Mme le Maire d'établir un avenant à son contrat initial du 21 septembre 2015,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant et à effectuer toute démarche en ce sens.

**MISE EN NON VALEUR  
D'UNE FACTURE D'EAU**

Mme le Maire informe les conseillers qu'une facture d'eau de 2012 d'un montant de 97,03 € n'a toujours pas été réglée par un ancien habitant de la commune et que les poursuites sont sans effet à ce jour. Le comptable public demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de mettre en non-valeur la facture d'eau de 2012 d'un montant de 97,03 €.

**DÉCISION  
MODIFICATIVE N° 1**

**BUDGET PRINCIPAL**

Mme le Maire informe les conseillers qu'aucune somme n'a été inscrite à l'article 73925 du budget principal pour le reversement du FPIC pour l'année 2015, alors qu'un montant de 273 € doit être reversé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 1 du budget principal 2015 comme suit :

\* Article 61522 : - 273 €

\* Article 73925 : + 273 €

**ADHÉSION AU CAUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer au CAUE pour l'année 2015,

- PROPOSE de donner 100 € pour les frais d'adhésion,

- CHARGE Mme le Maire de faire le mandat correspondant.

**SUPPRESSION DU CCAS**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE (article 79).

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de dissoudre le CCAS au 31 octobre 2015.

Cette mesure est d'application immédiate.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier.

Le Conseil exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à la Communauté de Communes du Canton de Vitteaux à laquelle la commune appartient.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

**PROJET D'UN SYNDICAT  
MIXTE DU BASSIN  
VERSANT DE  
L'ARMANÇON**

Dans le cadre du projet d'un syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon, Mme le Maire donne lecture aux conseillers de l'arrêté inter préfectoral en date du 3 septembre 2015 portant définition du périmètre de ce nouveau syndicat ainsi que le projet de statuts de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix "Contre", 1 voix "Pour" et 2 abstentions :

- DONNE UN AVIS DÉFAVORABLE au projet d'un syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon.

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU  
RUISSEAU DE ST-  
CASSIEN**

Mme le Maire expose aux conseillers le projet d'aménagement du ruisseau de Saint-Cassien dans la traversée de Villy-en-Auxois proposé par le SIRTAVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'aménagement du ruisseau de Saint-Cassien dans la traversée de Villy-en-Auxois proposé par le SIRTAVA pour un montant de 6 600,00 € TTC.

**DROIT DE PRÉFÉRENCE  
SUR VENTE DE  
PARCELLES**

Mme le Maire expose aux conseillers que la commune peut exercer son droit de préférence sur des parcelles qui sont actuellement en cours de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix "Pour", 1 voix "Contre " et 1 abstention :

- DÉCIDE d'exercer son droit de préférence sur la parcelle cadastrée B n° 865 estimée à 31 €,  
- DÉCIDE d'exercer son droit de préférence sur la parcelle cadastrée E n° 584 estimée à 340 €,  
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire, dont l'acte d'achat, et à effectuer toute démarche en ce sens.

**VENTE DU BIEN  
PRÉSUMÉ SANS MAÎTRE**

Mme le Maire expose aux conseillers que la commune peut maintenant vendre le bien présumé sans maître qui a été incorporé par délibération du 14 février 2014 dans le domaine communal, à savoir les parcelles AC n° 80 et n° 81.

Elle informe les conseillers que le prix estimé de vente par le notaire est de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre les parcelles AC n° 80 et n° 81 au prix estimé de 2 500 €,  
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire, dont l'acte de vente, et à effectuer toute démarche en ce sens.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Parcelle à vendre à la Treuffière**

Suite à l'information de la vente de la parcelle cadastrée B n° 110, le Conseil Municipal a chargé Maître SEGUIN-VOYE, Notaire de la commune, d'informer le vendeur du droit de préférence de la commune.

\* **Devis pour la réfection des chéneaux du lavoir**

Le Conseil Municipal retient le devis de M. Éric MAURICE pour la réfection des chéneaux et le remplacement des tuiles au lavoir pour un montant 1 090,00 €.

\* **Repas des Anciens**

Le menu de M. CHARLES, traiteur à Liernais, a été retenu pour le repas des Anciens qui aura lieu le 22 novembre.

\* **Don à la commune**

M. Paul JADOT a fait un don à la commune qui servira à l'acquisition d'une aire de jeux qui sera installée sur le Pâtis au printemps.

\* **Point sur les travaux du logement rue Larcher**

Le Conseil Municipal décide d'installer une cuisine aménagée dans le logement communal de la rue Larcher et fixe le nouveau montant du loyer à 490 €.

\* **Chapelle Sainte-Barbe**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la porte de la chapelle Sainte-Barbe a été forcée et que la serrure est cassée. Il faut donc prévoir le remplacement de cette serrure.

\* **Foulère**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la Foulère en mars 2016.

## *Activités sur Villy-en-Auxois*

### *Amicale du 3<sup>ème</sup> Age*

Les réunions se font à la salle des fêtes le vendredi après midi  
Mme Anne -Marie PORCHEROT : 03 80 35 86 28

### *Atelier de peinture adulte*

Les ateliers se font le samedi après-midi à Vitteaux.  
Bruno CLOGNIER : 03 80 64 68 37

### *Atelier de peinture (enfants) le samedi matin pendant la période scolaire*

Mlle LEGUY : 03 80 72 17 35

### *Cours de yoga*

Mme DELATTRE 03 80 35 89 10

## **QUELQUES DATES À RETENIR À VILLY-EN-AUXOIS**

### **DIMANCHE 3 JANVIER 2016**

Galette

### **SAMEDI 16 JANVIER 2016**

Concours de tarot  
Association de la chasse des 3 bois

### **SAMEDI 23 JANVIER 2016**

#### **SAINT VINCENT**

Messe à 11 h 00  
Repas à la salle des fêtes  
Pour inscription prendre contact avec Mme Porcherot

### **6 MARS 2016**

Commémoration des fusillés de Villy

### **MARS 2016**

La Foulère

Date à préciser

Tous vos végétaux (sapins, branches, ...) peuvent être déposés  
sur le terrain de foot au Pâtis à l'emplacement de l'ancien feu.

### **DIMANCHE 3 AVRIL 2016**

Trail Somberton-Alesia  
Cette année, un départ se fera à Villy.

**LE 5 AVRIL 2016,  
LA TNT PASSE À LA HAUTE  
DÉFINITION**



Ceci concerne tous les foyers qui ne sont pas encore équipés de matériels HD (Haute Définition). Le 5 avril 2016, vous ne recevrez plus aucune chaîne si votre matériel n'est pas compatible à la haute définition.

## *Vente d'un bien sans maître à Villy en Auxois*



**A VENDRE A VILLY EN AUXOIS**

**RUE DU CHENASSON**

**TERRAIN DE 533 M2  
COMPRENANT UN JARDIN ET UNE BATISSE DE PIERRE EN RUINE  
Parcelle ac80 et ac81**

**Pour tous renseignements prendre contact avec la mairie**

## *Départ en retraite de Madame LAFFAGE*



Le 6 juillet 2015, élèves, parents d'élèves, anciens élèves, anciens parents d'élèves, élus, famille, amis, etc... étaient réunis autour d'Annick LAFFAGE pour lui souhaiter un bon départ en retraite.



## *Festivités des 13 et 14 juillet 2015*



Nombreux se sont retrouvés le 13 juillet au soir pour le repas et le traditionnel feu d'artifice et le 14 juillet après la cérémonie, petits et grands ont pu participer aux diverses activités proposées.



## *Les EVAsions*

16<sup>ème</sup> éditions des EVAsions des arts  
32 artistes ont exposé leurs œuvres sur 4 communes.



## *Repas de l'association du 3<sup>ème</sup> âge à « La raquette »*



## *Cérémonie du 11 Novembre 2015*



## Repas des anciens 22 novembre 2015



### Remerciements

La commune remercie M. Paul JADOT, originaire de Villy, pour son don à la commune, qui a servi à acheter du mobilier pour la future aire de jeu du pâtis.

### Informations utiles

#### DÉCHETTERIE DE VITTEAUX

##### Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi	14h30 à 18h00
Mercredi	14h30 à 18h00
Samedi	08h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

##### Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 Mars

Lundi	14h30 à 17h00
Mercredi	14h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00

##### Déchets acceptés à la déchetterie de Vitteaux

- Métaux
- Papiers, carton
- Bois (ouvré, meubles, menuiseries...)
- Déchets verts de jardin (branchages, herbe...)
- Gravats, inertes, en petites quantités (pierre, béton, brique)
- Huiles de vidange, batteries automobiles, pneus de véhicules légers
- Déchets ménagers spéciaux : - piles, aérosols, néons et ampoules
- Produits ménagers, produits toxiques de bricolage, de jardinage
- Produits électriques et électroniques (informatique, téléphonie, électroménager)
- Gros emballages (mousse, film plastique, polystyrène expansé)
- Jouets, objets en plastique...

**Tous les déchets apportés au point d'apport volontaire doivent être triés et mis dans les bacs correspondants. Merci de ne pas déposer vos sacs poubelles au pied de ces derniers.**



## *Numéros utiles*

<b><u>POMPIERS</u></b>		18
<b><u>SAMU</u></b>		15
<b><u>GENDARMERIE</u></b>		03 80 33 95 95
<b><u>ECOLE PRIMAIRE DE VILLY EN AUXOIS</u></b>		03 80 35 80 93
<b><u>COLLEGE DE VITTEAUX</u></b>		03 80 49 61 18
<b><u>INFIRMIERS ET SOINS A DOMICILES</u></b>		
Cabinet POTTIER, DOS SANTOS et FIGUEROA	Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 64
Henri DAMIENS	Rue Fontaine Verrey sous Salmaise	03 80 35 86 24
<b><u>PHARMACIE</u></b>		
Pharmacie MATHIOT	Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 48
<b><u>CONNAITRE LA PHARMACIE ET LE DENTISTE DE GARDE</u></b>		
SERVEUR VOCAL 3915		
<b><u>MEDECINS</u></b>		
Dr Corinne CORDUANT	Hôpital local Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Christophe JACQUET	Hôpital local Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Jacques LACHARME	4 Place Dr Quignard Vitteaux	03 80 49 67 54
Dr Philippe MOULIN	4 Place Spontin Vitteaux	03 80 49 66 45
Dr Agnès MULLER	Verrey sous Salmaise	03 80 35 81 60
<b><u>DENTISTE</u></b>		
Dr Olivier LANDEL	6 rue Edmé Millot Vitteaux	03 80 33 90 92
<b><u>KINESITHERAPEUTE</u></b>		
Mr Antoine LARGY	32 rue hôtel de ville Vitteaux	03 80 33 90 60
<b><u>SAGE FEMME</u></b>		
Mme CROUZY		03 80 49 60 64 06 33 60 64 58
<b><u>PEDICURE</u></b>		
Mme KWO Anne Sophie	2 route de la justice, Vitteaux	03 80 33 08 73
<b><u>HOPITAL LOCAL</u></b>	Vitteaux	03 80 33 91 91
<b><u>MAISON DE RETRAITE</u></b>		
'La Beaussière'	Rue Guéniot, Vitteaux	03 80 33 91 96
<b><u>MAISON DE CONVALESCENCE</u></b>		
'La Fougère'	12 chemin Chaumont, Vitteaux	03 80 33 97 00

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VITTEAUX**

0380496566

**ASSISTANTE SOCIALE**

Permanence de l'assistance sociale sur rendez-vous à la salle basse de la mairie  
Mlle ROCHE

03 80 63 35 61

**AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)**

Mme FERRARA 25 Rue de l'hôtel de ville

03 80 49 69 80

Permanences:

- lundi de 14h00 à 18h00

- vendredi de 14h00 à 18h00

L'ADMR propose plusieurs services à la personne - portage des repas à domicile, aides ménagères, etc. En parallèle, DOMICILE SERVICES propose du personnel pour les petits travaux (jardinage, ménage, secrétariat, par exemple).

Domicile Services : mercredi de 10h00 à 12h00

**PERCEPTION DE VITTEAUX**

Lundi au vendredi - 09h00 à 12h15

**OFFICE DE TOURISME**

16 rue Hubert Languet, 21350 VITTEAUX

03 80 33 90 14

**VETERINAIRES**

Dr DANCKAERS

2bis Route de la Justice 21350 VITTEAUX

03 80 49 65 11

Dr GENTIL

Dr DUREUIL

Verger du Moulin 21350 SAFFRES

03 80 49 63 00

## Activités et sorties dans le canton

### VITTEAUX

#### Marché :

Tous les vendredis matin, Place du Docteur Quignard

#### Bibliothèque :

Rue de l'hôtel de ville

Ouverture toute l'année (sauf les jours fériés)

<b>Le lundi de 15h30 à 18 h 30</b>	<b>Catherine Landel</b>
<b>Le mercredi de 15 h à 18 h</b>	<b>Marguerite Meussot – Huguette Fleurisson</b>
<b>Le jeudi de 15H30 à 18 h 30</b>	<b>Catherine Picquet – Denise Bailly</b>
<b>Le samedi de 10 h à 12 h</b>	<b>Raymonde Vantelot – Roger Froidurot</b>

#### Cinéma :

Salle Gueniot, Rue Gueniot

Projection tous les quinze jours les vendredis soirs et pendant les vacances scolaires

#### Sport :

<b>ESPV (Badminton-Handball)</b> MORIN Florent <a href="http://www.espv21.asso-web.com">www.espv21.asso-web.com</a>	5rue du Truchot Vitteaux	03 80 49 61 51
<b>Foot site</b> Philippe MUNIER	Rue de Cessey	0679541468
<b>Gymnastique</b> GAURE Isabelle	Rue du Grenier à Sel	03 80 49 69 28
<b>Judo club</b>  Roger FROIDUROT	Rue de l'Hotel de ville	03 80 49 60 62
<b>Tennis</b> DUREUIL Jean Pierre	Saffres	03 80 49 63 00
<b>Société des Courses</b> SAUVADET Brigitte	Rue Edmé Millot	03 80 33 95 00
<b>Société de Chasse</b> LUCOTTE Christian	Rue de Cessey	03 80 49 60 83
<b>Truite de la Brenne</b> BEAUX Robert	21350 Vesvres	03 80 49 62 94
<b>Vitteaux Jumping</b> SAUVADET Brigitte	Rue Edme Millot	03 80 33 95 00

### ARNAY SOUS VITTEAUX

#### Parc de l'Auxois :

Réouverture en février 2016.

## **SAFFRES**

### *Escalade :*

Site de Saffres : 400 voies sportives – hauteur 30 m maximum.

Difficulté 2 à 8b. Sanitaires et barbecue (parking du bas). Accès libre

Topoguide en vente à l'Office de Tourisme

## **FLAVIGNY SUR OZERAIN**

*Visite gratuite de la fabrique de bonbons à l'anis :*

Du lundi au vendredi 9h00/11h00

Fermé les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances de Noël.

## **VITTEAUX**

**DIMANCHE 27 DECEMBRE, 18H, GRANGE DU PRIEURE**

### **CONCERT DE NOEL**

Tout savoir sur les chemins de l'amour

Duos et mélodies avec Cécile Roovers, Esther Huisman, Martine Chastaing

**MARDI 29 DECEMBRE, 15H00, SALLE GUENIOT**

### **CINE NOEL**

**VENDREDI 15 JANVIER, SALLE GUENIOT, 20H30**

### **CINEMA**

***NOUS TROIS OU RIEN***

**VENDREDI 29 JANVIER, SALLE GUENIOT, 20H30**

### **CINEMA**

***STAR WARS : LE REVEIL DE LA FORCE***  
**THÉ DANSANT A VITTEAUX**

**31 JANVIER 2016**

**ANIME PAR L'ORCHESTRE DANIEL POMMEREAU,  
ORGANISE PAR L'OFFICE DE TOURISME.**

Salle polyvalente, de 15h à 20h

Entrée 10 € (part de galette offerte)

## ***Marchés de Noël en Côte d'Or***

Du 18 au 20 décembre. 2015

**Marché de Noël à Meursault**

Le 18 décembre 2015

**Marché de Noël à Corrombles**

Le 19 décembre. 2015

**Marché de Noël Dijon Marché**

Du 19 au 20 décembre. 2015

**Marché de Noël à Genlis**

Le 19 décembre 2015

**Marché de Noël à Sombernon**

## Devenir Pompier



### TU VEUX DEVENIR UN JEUNE SAPEUR POMPIER ?

**Vous avez entre 12 et 14 ans,  
Vous êtes sportif, dynamique et motivé, vous avez l'esprit d'équipe,  
Vous habitez à moins de 7 minutes d'un centre d'incendie et de secours  
Rejoignez les Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint Seine l'Abbaye**

Pour plus de renseignements, contactez Mr DUTHU Jérémy au 0629679555

Closure des dossiers fin août 2015

## Aide à Domicile



**Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois-Morvan**

**38 rue Hubert Languet 21350 Vitteaux**

❖ Votre situation et/ou celle de vos proches devient difficile à domicile. Vous, ou un de vos proches est hospitalisé, et vous souhaitez une aide pour organiser le retour à domicile :

- nous vous informons que le Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois-Morvan propose l'intervention à domicile d'une infirmière coordinatrice afin de pallier toute perte d'autonomie (ponctuelle ou durable).
- L'objectif étant que l'infirmière coordonne le travail des différents professionnels de santé et sociaux (pour tout ce qui concerne les dispositifs financiers : Mutuelle, APA, CARSAT...), en fonction de la problématique des personnes dans le but de les maintenir dans leur cadre de vie.
- L'infirmière organisera la prise en charge des soins avec les professionnels de santé de votre choix.
- **Cette activité est financée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et ne nécessitera aucun règlement de votre part.**



**Pour contacter l'infirmière coordinatrice de votre secteur :  
Mme Annick POTTIER : 07 78 07 51 02**

❖ Votre médecin traitant vous a prescrit une Mesure Ambulatoire de la Tension Artérielle (MAPA) ou un holter rythmique :

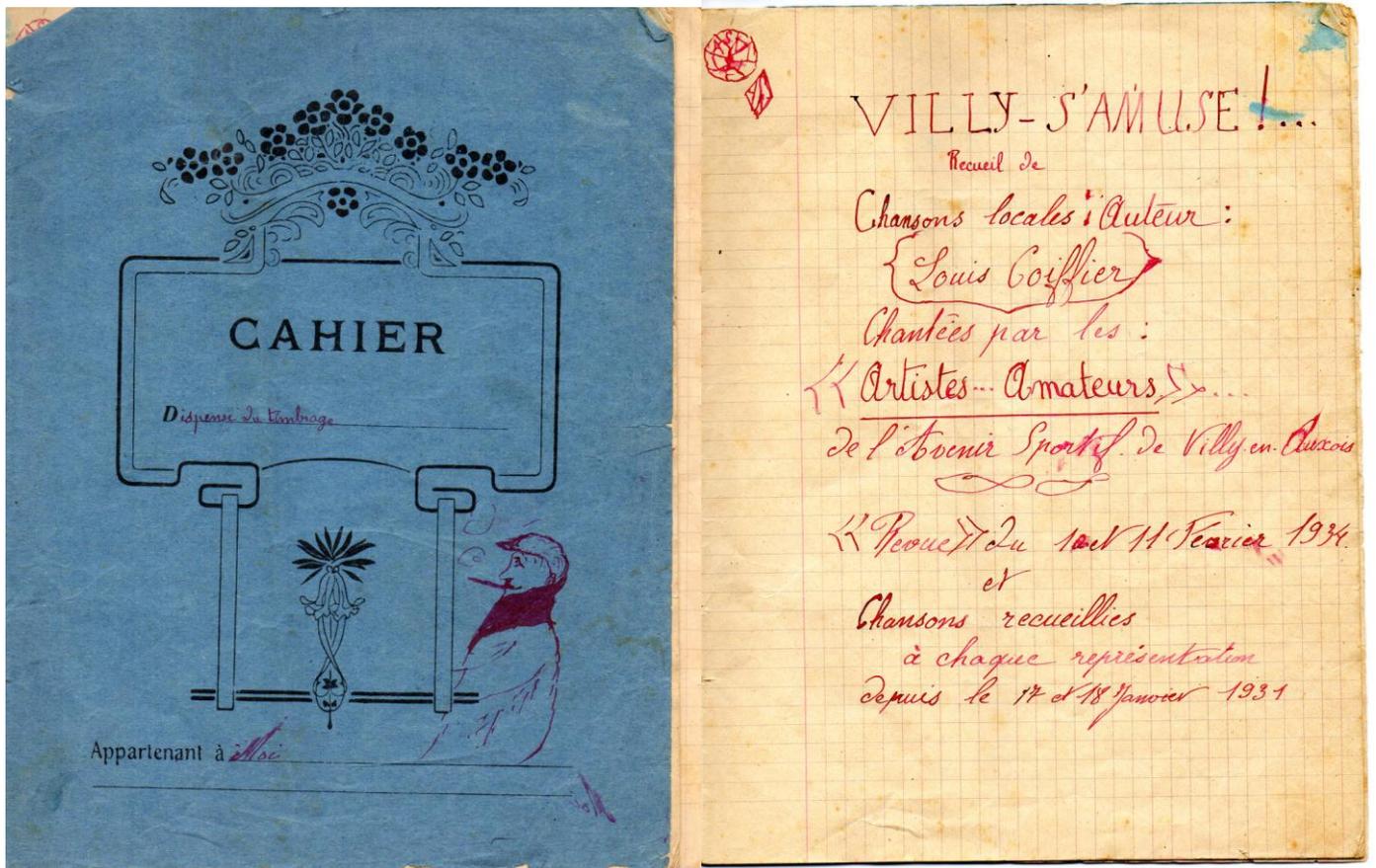
Vous pouvez le faire poser gratuitement au bureau du GPSAM, situé 38 rue Hubert Languet 21350 Vitteaux.

**Prendre rendez-vous au secrétariat du GPSAM : 03 80 42 95 60**

**Nos bureaux sont ouverts le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h30.  
Mercredi et vendredi accueil sur rendez-vous.**

## Souvenirs

### Cahier de chansons de Monsieur Louis Coiffier, instituteur à Villy en Auxois



L.A.D.

# La chanson du Village

(air: les jardins de l'Alhambra)

## I couplet.

On a chanté depuis toujours le grand Paris  
Et dit de Venise le charme en de longs cris  
La ville embaumée  
Et si parfumée  
Sur la Riviera  
Nice et son éclat.

Je veux chanter ici notre petit pays  
Dans les coteaux d'Auxois; perdu, notre Villy.  
Et sa vieille Eglise  
Et la robe grise  
Et dans son décor  
Le plus beaux trésors.

## Refrain

Où! notre Village est pour nous bien merveilleux.  
C'est le plus beau, le plus charmant d'aux à nos yeux  
C'est là que nous passons le bon les mauvais jours  
Ou notre cœur battra toujours. Toujours.

## II Couplets.

Voilà, là-bas, glissent, notre vieil Ozerain  
Dans ses plis, si doux et si frais, broyant le grain.  
Et la chère Ecole  
Où l'Enfant s'envole  
Et des rêves bleus  
Bons et généreux  
Et la Mairie encor auprès du <sup>vieux</sup> clocher  
Où les amoureux aiment le bonheur à croquer  
Vellefroy qui rayonne  
Veraille qui fredonne  
Le Grognot qui rit  
Et l'Haumont surpris

(suite page 13)